



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des collèges universitaires français en Russie

Question écrite n° 7553

Texte de la question

M. Jacques Marilossian attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation des deux collèges universitaires français de Moscou et de Saint-Pétersbourg. Suite aux tensions diplomatiques entre le Royaume-Uni et la Fédération de Russie suscitées par l'affaire Skripal, la fédération de Russie a annoncé le 30 mars 2018 l'expulsion de son territoire de quatre diplomates français. Parmi eux figure le directeur du collège universitaire français de Saint-Pétersbourg. Cette mesure frappe durement les équipes des deux collèges universitaires qui terminent l'année universitaire dans des conditions difficiles. Elle va également à l'encontre de la coopération et des échanges franco-russes portés par les deux collèges universitaires français de Moscou et de Saint-Pétersbourg. En effet, ces deux collèges universitaires ont été fondés respectivement en 1991 et 1992, à l'initiative du prix Nobel Dmitrievitch Sakharov et de l'écrivain Marek Halter, sous le patronage du ministère des affaires étrangères français. Leur objectif était de créer un espace éducatif et scientifique entre ces deux pays. Ils entretiennent aujourd'hui de fortes relations avec les universités russes (université d'État de Moscou-Lomonossov, université d'État de Saint-Pétersbourg) et des établissements d'enseignement supérieur réputés en France. Il existe également une communauté d'anciens élèves, d'enseignants, d'encadrants et de soutiens autour des collèges universitaires. Ils sont attachés à faire vivre la francophonie en Russie et à contribuer à l'enrichissement mutuel franco-russe. Il souhaite donc savoir ce que compte faire le Gouvernement pour soutenir et pérenniser les deux collèges universitaires français de Russie, afin qu'ils puissent continuer de fonctionner dans des conditions favorables et au profit de la France et de la Russie.

Texte de la réponse

Créés en 1991 (Moscou) et 1992 (Saint-Pétersbourg) à l'initiative de Messieurs Marek Halter et Andreï Sakharov, les collèges universitaires français de Russie (CUF) ont rapidement évolué. D'un foyer de diffusion de la pensée française, véritable "collège de France hors les murs", ils se sont transformés en structures d'enseignement supérieur délocalisées, plus classiques. Les deux collèges, bien intégrés au sein des deux plus grandes universités de Russie, participent à la coopération universitaire bilatérale, grâce aux liens noués avec des établissements français. Ils dispensent chaque année à près de 400 étudiants des enseignements en français dans cinq disciplines de sciences humaines et sociales (lettres, philosophie, histoire, droit et sociologie), assurés par des professeurs de Paris 1, Paris 2, Paris 4, Paris 5, Paris 7, Paris 8, Aix-Marseille, l'EHESS, l'ENS Ulm et l'ENS Saclay. Dans le contexte politique évoqué, le directeur du collège de Saint-Pétersbourg a en effet fait partie des quatre Français expulsés de Russie. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a exprimé sa surprise et sa tristesse suite à cette très mauvaise nouvelle, tant pour le directeur et sa famille que pour la coopération universitaire franco-russe dans son ensemble. Le gouvernement français regrette cette décision qui fragilise le dispositif de coopération, alors même que les Présidents français et russe avaient souhaité, à travers le lancement du dialogue de Trianon en septembre dernier, vivifier les échanges entre les sociétés civiles des deux pays. Toutes les mesures ont été prises par l'ambassade de France en Russie, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et son opérateur Expertise France, employeur du directeur du collège de Saint-Pétersbourg, pour assurer une période de transition qui permette au collège de Saint-Pétersbourg de poursuivre

ses activités. Le directeur actuel continuera dans l'immédiat d'assumer ses fonctions depuis Paris. Son expulsion rend nécessaire, en parallèle, de procéder au recrutement d'un nouveau directeur qui pourra prendre ses fonctions sur place. Il est essentiel pour les étudiants que les échéances académiques soient respectées normalement. D'ores et déjà, le directeur du collège de Moscou travaille avec le directeur de Saint-Pétersbourg pour assurer la fin de l'année universitaire des deux collèges (examens, jurys de fin d'année, auditions pour les bourses) et préparer la rentrée suivante. Les deux directeurs travaillent en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques russe et française, les deux universités d'Etat de Moscou et de Saint-Pétersbourg et les services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (à Paris, Moscou et Saint-Pétersbourg), pour que les enseignements et les procédures se déroulent au mieux. Les équipes administratives des collèges font un travail remarquable que le ministère de l'Europe et des affaires étrangères tient à souligner. Enfin, des discussions régulières avec les deux universités d'Etat de Moscou et de Saint-Pétersbourg nous permettent d'être optimistes quant à la poursuite de ce partenariat. L'objectif est de réaffirmer les relations de confiance qui ont présidé à 27 ans d'activités et de permettre aux tutelles académiques, seules légitimes en la matière, de renforcer leurs liens par des accords, afin que les collèges consolident leur rôle d'exemple en matière d'échanges de savoir et de formation de haut niveau.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Marilossian](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7553

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 avril 2018](#), page 3158

Réponse publiée au JO le : [29 mai 2018](#), page 4533